

**Arrêté n°2023-79 portant composition du Comité électoral consultatif assistant la Présidente de l'Université dans l'organisation des élections partielles des représentants des usagers et des personnels au sein des Conseils de Composantes**

**La Présidente de l'Université Lyon 2**

**Vu** le code de l'éducation ;

**Vu** les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le Conseil d'Administration en sa séance du 10 décembre 2021, modifiés, et notamment son article 11 ;

**Vu** les désignations effectuées par les listes représentées au Conseil d'Administration,

**Arrête :**

**Article 1 :** Le Comité électoral consultatif est composé ainsi qu'il en suit :

**Membres à qualités :**

La Présidente ou son représentant,

La Directrice générale des services,

Le/la représentant.e désigné.e par le Recteur d'Académie,

La responsable du service chargé des élections universitaires ou son/sa représentant.e,

**Membres désignés par et parmi les listes représentées au Conseil d'Administration :**

- Nicolas GRECO, au titre de la liste SNASUB FSU
- Kim DANIERE, au titre de la liste CHANGER,
- Olivier DAMOUR, au titre de la liste FERC SUP CGT,
- Jim WALKER, au titre de la liste AGIR,
- Florence BENGRID, au titre de la liste SNPTEs,
- Jennifer PION, au titre de la liste GAELIS,
- Antoine LAUNOIS, au titre de la liste Solidaires,
- Manon MORET, au titre de la liste UNEF,
- Tomas GRASSO, au titre de la liste UNI.

**Article 2 :** Le présent arrêté prend effet à la date de signature.

Le Comité électoral consultatif ainsi composé, assistera la Présidente de l'université dans l'organisation des élections partielles visant à pourvoir les sièges vacants des représentants des usagers et des personnels au sein des Conseils de composantes, qui se dérouleront le 27 avril 2023.

**Article 3 :** La Directrice Générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 28 mars 2023,

La Présidente de l'Université Lyon 2  
Nathalie DOMPNIER